

---

SAN JUAN – Réunion du Conseil d'administration de l'ICANN  
Jeudi 15 mars 2018 – 17h00 à 18h00 AST  
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

CHERINE CHALABY : Kaveh, voulez-vous, s'il vous plaît, venir nous rejoindre ? Avri également, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

AVRI DORIA : Je suis là.

CHERINE CHALABY : Très bien. On peut commencer. Merci beaucoup.

Eh bien, bienvenue à toutes et à tous. Il s'agit d'une réunion officielle de l'ICANN à San Juan. Nous sommes, donc, le 15 mars 2018, et il est 16 h 5.

J'aimerais commencer par faire l'appel et ensuite je vais donc demander au secrétaire du Conseil d'administration de confirmer le quorum. Ensuite, nous pourrions parler de la liste de consentement et d'approbation. Donc, nous allons commencer par l'appel.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

MANAL ISMAÏL : Manal Ismaïl.

LOUISEWIES VAN DER LAAN: Louisewies van der Laan.

LITO IBARRA : Lito Ibarra.

BECKY BURR: Becky Burr.

KAVEH RANJBAR: Kaveh Ranjbar.

KHALED KOUBAA: Khaled Koubaa.

SARAH DEUTSCHE: Sarah Deutsche.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby.

CHRIS DISSPAIN: Chris Disspain.

MAARTEN BOTTERMAN: Maarten Botterman.

RAM MOHAN : Ram Mohan.

RON da SILVA : Ron da Silva.

LEON SANCHEZ: Leon Sanchez.

GEORGE SADOWSKY: George Sadowsky.

MATTHEW SHEARS: Matthew Shears.

AVRI DORIA: Avri Doria.

JONNE SOININEN: Jonne Soininen.

---

MIKE SILBER: Mike Silber.

GORAN MARBY: Goran Marby.

CHERINE CHALABY: Donc est-ce qu'Akinori est en ligne avec nous ?

AKINORI MAEMURA : Oui. Oui, Akinori Maemura. Je suis au téléphone.

CHERINE CHALABY: Oui. Merci beaucoup. Donc, Monsieur le secrétaire, avons-nous un quorum ?

JOHN JEFFREY: Oui Monsieur le Président. Nous avons un quorum.

CHERINE CHALABY: Eh bien, nous allons commencer par la liste d'approbation et de consentement, et je vais donc vous lire les « items » et les points qui sont sur cette liste. Et lorsque nous allons parler des remerciements, nous allons demander à différents membres du Conseil d'administration de lire cela. Donc, nous avons :

- 1a donc, l'approbation du compte rendu ;

- 
- nous avons deuxièmement l'approbation en tant que fournisseur de services de Zenzar ;
  - 1c nous avons les nouveaux seuils de vote pour la GNSO pour s'adresser aux rôles post-transition, les responsabilités de la GNSO en tant que participants prenant des décisions pour la communauté habilitée. Il s'agit de changements proposés aux statuts de l'ICANN ;
  - 1d lancer la deuxième révision de la ccNSO ;
  - 1e transfert de .TD pour le Tchad, domaine de premier niveau à l'Agence de technologie de l'information et de la communication, ADETIC.

Et je vais donc demander maintenant à Lito Ibarra de lire le premier remerciement au point 1f.

LITO IBARRA :

Merci beaucoup. Eh bien, je vais le lire en espagnol. Remerciements à l'hôte local de la réunion 61 de l'ICANN. Le Conseil veut remercier l'honorable Ricardo Rosello Nevares, gouverneur de Porto Rico ; Oscar Moreno de Ayala, président du domaine au niveau supérieur de Porto Rico ; Pablo Rodriguez, Vice-président au niveau supérieur de Porto Rico ; Carla Vidal, directrice de la compagnie de tourisme de Porto Rico, et l'hôte local et l'organisateur le domaine de premier niveau de Porto Rico .NIC.PR.

---

CHERINE CHALABY : Merci Lito. Je vais maintenant demander à Mike Silber de lire le point correspondant aux remerciements des sponsors.

MIKE SILBER : Merci Cherine. Le Conseil de remercier les sponsors suivants : VeriSign, Claro, Liberty, Canadian Internet Registration Authority, CIRA, Afilias plc, l'Internet public et le registre Uniregistry.

CHERINE CHALABY : Merci Mike. Je vais maintenant demander à Léon Sanchez de lire le point 1 h : Merci aux interprètes.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Cherine. Le Conseil veut remercier les scribes, les interprètes, l'équipe audiovisuelle, l'équipe technique et toute l'organisation d'ICANN pour leurs efforts qui ont permis de faciliter une réunion sans problème ici à Porto Rico. Le Conseil veut aussi remercier l'administration et le personnel de l'ICANN et du centre de convention de Porto Rico qui a fourni un excellent lieu pour cette réunion. Nous voulons aussi remercier tout spécialement Madame Margaret Colon, directrice de vente et de marketing; Vivian Santana, directrice d'événements;

---

Gianni Agostini Santiago, le responsable des ventes; Carlos Rosas, le responsable des technologies de l'information; et Wilson Alers de Media Stage Inc.

CHERINE CHALABY: Merci Léandre. Nous allons conclure. Je vais maintenant demander à un des membres du Conseil de proposer une motion pour approuver les huit points de notre ordre du jour. Georges. Et Becky soutient cette motion. Nous disons tous « oui ». Pas d'abstention. Pas d'objection. Je vous remercie. La motion est adoptée. Nous allons passer au point suivant, le point principal de notre ordre du jour.

Il y a quatre points sur notre ordre du jour principal. Et chacun a un représentant. Donc, je vais demander à chaque représentant de présenter le thème, ensuite, vous me redonnerez la parole et j'organiserai le vote.

Avant de voter, je demanderai s'il y a un conflit d'intérêts pour chaque membre du Conseil.

Donc, le premier point, 2a ; et Chris Disspain va nous parler des prochaines étapes pour l'évaluation de la priorité de la communauté pour la révision du processus.

---

CHRIS DISSPAIN :

Bien. Je vais lire ce point parce que je pense que c'est important qu'on sache quel est le contenu de ces résolutions. Ensuite, je demanderai s'il y a des conflits ou des personnes qui sont contre. Alors ici, point 2a, prochaines étapes pour la révision du processus d'évaluation de la priorité de la communauté.

Le Conseil a demandé au président et au PDG de mettre en place une révision du processus par lequel ICANN interagit avec la communauté. Et le Comité de gouvernance du Conseil a déterminé que cette révision pouvait inclure une évaluation pour voir si le critère du CPE était appliqué à travers ce rapport du CPE, une compilation de la recherche réalisée par le fournisseur de CPE. Et nous avons une référence ici, un lien.

Ensuite, le Conseil a déterminé que les demandes de considération suivantes resteraient en attente. Et de nouveau, ici, nous avons un lien. La révision du processus du CPE a été réalisée par FTI Consulting Inc.

Et, le 13 décembre 2017, l'organisation d'ICANN a publié les trois rapports sur cette révision du processus par le CPE et le comité des mécanismes de responsabilité du Conseil a considéré les rapports de révision du processus du CPE qui ont été présentés comme fournis et comme fournissant des recommandations au Conseil pour les prochaines étapes dans la révision du processus du CPE.



---

Le Conseil reconnaît avoir reçu ces résultats et accepte ces résultats. Et le Conseil conclut que comme résultat de cette recherche, les rapports de révision du processus CPE pour ce cycle sur le programme des nouveaux gTLD sont nécessaires.

Et le Conseil déclare que la révision du processus CPE a été terminée. Et le Conseil indique que le comité des mécanismes de responsabilité du Conseil doit maintenant avancer dans sa considération et passer donc au processus de reconsidération. Donc, je pense que c'est assez clair.

Cherine, si vous voulez, je vous donne la parole.

CHERINE CHALABY : Deux choses. D'abord, je voudrais demander s'il y a des conflits. Est-ce qu'il y a des membres du Conseil qui ont un conflit d'intérêts par rapport à cette résolution ? Becky ?

BECKY BURR : Oui. Neustar est le fournisseur de services pour les candidats qui sont concernés dans cette révision et pour les candidats qui sont donc ici en lice.

CHERINE CHALABY : Ram Mohan.

---

RAM MOHAN : Merci. Je suis plus ou moins dans la même situation que Becky.

CHERINE CHALABY : Et Georges, allez-y.

GEORGES SADOWSKY : La même raison que Becky.

CHERINE CHALABY : Merci. Maintenant, je vais demander que quelqu'un propose, que quelqu'un soutienne. Et ensuite je donnerai la parole au public pour la discussion. Si quelqu'un veut s'abstenir sur cette résolution, si vous voulez faire un commentaire, vous pouvez le faire. D'abord, qui est-ce qui veut proposer ? Chris Disspain. Qui veut se tenir ? Khaled Koubaa. Est-ce qu'il y a d'autres discussions sur cette résolution ?

AVRI DORIA : Avri. Je vais faire une déclaration d'abstention.

CHERINE CHALABY : Merci. Je vais compter les votes. D'abord, nous allons passer au vote et ensuite je vous demanderai de faire votre déclaration d'abstention. Est-ce qu'il y a d'autres discussions sur cette résolution ? Bien. Donc tout le monde dit oui.

---

Qui est contre ? Il y a quelqu'un qui a dit oui aussi. Est-ce que quelqu'un est contre ? Est-ce qu'il y a une abstention ? Avri.

AVRI DORIA :

Je m'abstiens de voter sur l'acceptation de ce rapport parce que j'accepte le fait que l'on continue pour cette mission. Mon étude du document fourni par FTI Consulting fait que je suis préoccupé par l'étude et ses conclusions dans la phase de l'analyse de l'application des critères lorsque l'on décrit une méthodologie rigoureuse. Il est décrit que l'on ne peut pas appliquer cette méthodologie. Le rapport a dit qu'il n'a pas été capable d'obtenir toute la documentation nécessaire du fournisseur de CPE, qui était nécessaire pour les quatre candidatures du processus qu'ils devaient faire.

Une méthode scientifique. Lorsqu'une méthode ne peut pas être appliquée de manière rigoureuse, le résultat doit être considéré comme, au mieux, tentatif et traité avec prudence. Donc, le rapport établit qu'il n'y a pas de différence au niveau de l'application des critères. On ne peut pas dire donc qu'il n'y a pas d'application différentielle dans l'absence dans une application d'une méthodologie de leur choix.

Il y a seulement une portion des évaluateurs qui ont été interviewés, et seulement cette organisation n'a interviewé ou n'a eu un entretien qu'avec une seule partie des personnes

---

responsables. Ce qui fait qu'il va y avoir un biais dans leur méthodologie, comme il n'y avait pas d'application de critères définis. Nous allons demander une étude approfondie des impacts qui tient compte des documents manquants et qui est un entretien en face avec toutes les personnes concernées et pas seulement avec l'équipe.

Il n'est pas possible d'avoir une étude plus approfondie qui soit faite, cependant il est important que le processus de résoudre les désaccords avance. C'est pour cela que je ne suis pas d'accord. Merci.

CHERINE CHALABY : Eh bien, nous allons demander maintenant au secrétaire de noter qu'il y a une abstention. Deux membres votants qui se sont récusés. Et il y a une liaison du Conseil d'administration qui s'est récusée également. Est-ce que nous avons une majorité pour passer cette résolution ?

JOHN JEFFREY : La résolution est entérinée.

---

CHERINE CHALABY : Nous allons maintenant passer à la seconde résolution. Item 2b. Et nous allons une nouvelle fois donner la parole à Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Oui. Merci beaucoup CHERINE. Cette résolution a trait avec la coopération dans le Conseil des pays du Golfe. Nous allons la lire.

Attendu que, l'organisation ICANN a reçu la déclaration finale du Conseil de coopération du Golfe vs ICANN du processus de révision indépendante et la déclaration finale sur les coûts. Le panel y aurait déclaré que l'ICANN doit rembourser le GCC de la somme de 107 924 USD à la suite de la démonstration de la part du GCC que ces coûts auraient été payés.

Attendu que le panel recommande que le Conseil d'administration ne prenne pas d'autres actions sur .PERSIANGULF, l'application pour un gTLD, et que l'accord avec le registre, avec Asia Green, avec d'autres entités en relation avec .PERSIANGULF.

Attendu que, en accord avec l'article VI, section 3.21, de la version des textes statutaires, le Conseil d'administration considère la déclaration finale et la déclaration de coût à sa réunion du 16 mars 2017, le BAMC a conduit donc l'analyse

---

requis et la déclaration du GAC, communiqué de Durban au sujet de .PERSIANGULF, par rapport à la seconde option du module 3.1, sous paragraphe 2 du Guide. Et le Conseil d'administration dirige la BAMC à analyser et prendre en compte les documents en rapport avec l'affaire .PERSIANGULF, y compris tous les documents identifiés par le panel dans sa déclaration finale, et fournir une recommandation au Conseil d'administration en ce qui concerne le dossier .PERSIANGULF.

Il est résolu que le Conseil d'administration accepte que le GCC et donc la partie essentielle du Conseil de coopération du Golfe et de l'ICANN doive rembourser la somme de 107 924,16 USD à la suite de la démonstration par le GCC que ces coûts ont bien été payés.

Il est également résolu que le président et PDG doivent rembourser donc le GCC du même montant dans le cadre de la déclaration du coût du panel IRP en ayant prouvé, une fois qu'il aurait prouvé que ces coûts ont bien été payés.

Il est également résolu que le Conseil d'administration, si le GAC n'a pas fourni donc ses conseils, dans le cadre du Guide et de cette demande .PERSIANGULF, analyse et prend en compte les documents pertinents en rapport avec la question .PERSIANGULF, fournir donc une recommandation au Conseil

---

d'administration si la demande pour .PERSIANGULF doit être poursuivie.

CHERINE CHALABY : Très bien. Eh bien, je vais demander à quelqu'un d'effectuer une proposition, une demande d'appui également. Est-ce qu'il y a des conflits d'intérêts aussi ? Je ne vois pas de conflit d'intérêts. Donc qui voudrait proposer donc cette résolution ? Mike ? Qui veut l'appuyer ? Léon appuie. Très bien. Il était le premier à appuyer.

Donc est-ce qu'il y a d'autres débats à ce sujet sur cette résolution ? Pas de débat. Donc tous ceux qui sont en accord disent « aye ».

En opposition ?

Des abstentions ?

Très bien. Merci beaucoup. La résolution est adoptée. Nous allons maintenant passer à l'item 2c. Nous allons une nouvelle fois donner la parole à Chris Disspain.

CHRIS DISSPAIN : Oui. Merci beaucoup Cherine de me donner une nouvelle fois la parole. C'est en rapport avec .HALAL et .ISLAM.

---

Donc, je ne vais pas répéter à chaque fois cela. C'est difficile à lire.

Donc, l'IRP était donc délivré le 30 novembre 2017.

Attendu que le panel IRP a déclaré que l'AGIT et l'ICANN « devra » rembourser l'AGIT de la somme de 93 918,83 USD.

Attendu que dans la déclaration finale le panel a recommandé afin d'être pertinent par rapport à la valeur essentielle 8, prendre une décision rapide avec intégrité et équité, et noter que la substance de cette décision doit être prise en compte par toutes les parties, la décision qu'elle soit oui ou non de la part du Conseil d'administration de l'ICANN.

Attendu que, le BAMC a recommandé que le Conseil d'administration demande au BAMC de réanalyser le conseil du GAC, tel que défini dans la section 3.1 par rapport à toutes les parties soutenant cela et par rapport à la déclaration finale, il faut une recommandation du Conseil d'administration si les dossiers de demande pour .HALAL et .ISLAM doivent être poursuivis. Donc en accord avec nos textes statutaires, nous acceptons qu'AGIT est donc la partie en présence dans le système [inaudible] Asia Green, et il doit donc avoir le remboursement de la somme de 93 000 USD.



---

Il est donc résolu que le président et PDG doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour rembourser AGIT du montant. Et il est également résolu que le Conseil d'administration dirige le BAMC pour réanalyser le conseil, son consensus du GAC qui est défini dans le Guide ainsi que toutes les autres communications. Par rapport à la déclaration finale, il faut une recommandation du Conseil d'administration si ou pas les dossiers de demande pour .HALAL et .ISLAM doivent être poursuivis.

ERINE CHALABY :

Merci Chris. Donc, est-ce qu'il y a des conflits d'intérêts ? Non. Très bien. Donc, il y a deux membres du Conseil d'administration qui veulent proposer et soutenir. Ils ont été très rapides ; Khaled Kouba va donc proposer cette résolution et Sarah va donc l'appuyer. S'il y a un débat supplémentaire à ce sujet ? Très bien. Je vais passer au vote. Tous ceux qui sont en accord l'expriment par « aye ».

Des personnes en opposition ? Des abstentions ? La résolution est adoptée.

Nous allons maintenant passer à la quatrième résolution. Lousewies.

---

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Oui. Merci beaucoup. Je sais que nous avons presque terminé notre travail, mais je crois que c'est quelque chose de très important. Nous devons nommer un auditeur indépendant pour l'année fiscale se terminant au 30 juin 2018. Et c'est quelque chose que l'on fait chaque année et c'est extrêmement important parce que c'est un auditeur, un vérificateur des comptes indépendant, qui donne à la communauté l'assurance que les fonds et le budget, vos fonds sont bien utilisés et qu'il n'y a pas de fraude ou de perte.

Donc, la commission d'audit, avec Mike Silber, Sarah Deutsch, moi-même et une autre personne, a donc la possibilité (Akinori également est membre), a la possibilité d'utiliser BDO, ou de changer. D'utiliser de nouveau BDO ou de changer d'auditeur indépendant, d'avoir un nouveau bureau éventuellement.

Nous allons poursuivre avec BDO à ce moment nous avons décidé cela pour la cinquième fois. Ce sera notre vérificateur des comptes indépendants. Notre auditeur. En général, après cinq à huit ans, on change un des cabinets comptables d'audit, et donc nous recommandons au Conseil d'administration que nous utilisions le même cabinet d'audit pour l'année 2018. Et je ne vais pas lire la résolution, c'est exactement très clairement ce que vous avez déjà à l'écran et ce que je vous explique. Donc, on va demander au PDG, donc, de lancer la procédure pour

---

poursuivre avec BDO ce travail de vérification des comptes indépendants.

CHERINE CHALABY : Donc, je vais demander aux personnes s'il y a des personnes qui ont des conflits d'intérêts par rapport à notre cabinet d'audit. S'il y a des conflits par rapport à cette décision ? Qui veut proposer, soutenir cette résolution ? Lito était très très rapide. Qui va appuyer cela ? Mike Silber. Très bien. Vous êtes tous très rapides. Et merci beaucoup de votre célérité.

Est-ce qu'il y a d'autres débats à ce sujet ?

Très bien. Donc, je vais demander qu'on passe au vote. Tous ceux qui sont en accord l'expriment par « aye ».

En opposition ? Des abstentions ? Très bien. La résolution est adoptée. Merci beaucoup. Merci beaucoup.

Donc, le dernier point maintenant. « Tout autre point ». Je vais donner la parole à Goran Marby.

GORAN MARBY : J'aimerais donc rajouter en effet quelque chose.

CHERYL CHALABY : Allez-Y.

---

GORAN MARBY : J'aimerais tout d'abord remercier Duncan Burns, responsable des communications, vice-président. C'est sa dernière réunion de l'ICANN et il va donc nous quitter pour un autre emploi. J'aimerais donc le remercier de ses efforts, de son travail avec acharnement, de son amitié. Je lui souhaite tout le succès possible dans sa nouvelle carrière.

[Applaudissements]

Et un autre. S'il vous plaît, que j'aimerais soulever.

Je ne vais pas vous arrêter, Avri.

AVRI DORIA : Le président de séance peut m'arrêter. Moi, j'ai eu une brève conversation avec Duncan. Pendant la pause, je lui ai parlé. J'ai bien compris que « parce que » quelqu'un quitte le personnel ne veut pas dire qu'il ne peut pas revenir en tant que participant à l'ICANN.

CHERINE CHALABY : Vous avez entendu ça, Duncan ? Quand est-ce que vous revenez ?

---

GORAN MARBY : C'est officiellement une réunion du Conseil d'administration, mais je serai très personnel aujourd'hui. Une personne nous quitte qui vraiment représente le modèle multipartite. Elle est avec nous depuis 18 ans. Elle travaille dans la communauté d'une manière très importante. Je l'ai rencontrée lorsque j'ai rejoint l'ICANN et tous les jours, elle m'a dit comment me comporter. Elle est véritablement quelqu'un qui me conseille beaucoup, une grande amie. Diane, j'aimerais vous remercier et vous applaudir pour votre travail puisqu'il s'agit de votre dernière réunion de l'ICANN.

[Applaudissements]

CHERINE CHALABY : Merci beaucoup Goran. Vous savez, lorsque je suis arrivé en 2010, j'étais un tout nouveau. J'étais totalement perdu. Et Diane m'a adopté pendant de nombreuses années pour vraiment me mettre à l'aise. Vous allez nous manquer beaucoup. Vous avez fait d'excellentes contributions à l'organisation. Merci beaucoup.

CHRIS DISSPAIN : Et vous pouvez me rendre mon imprimante ? Bon. C'est une plaisanterie. Vous savez, on s'est retrouvé en 2000, à Melbourne. Vous savez, c'était tout petit l'ICANN à l'époque. Et on m'a

---

demandé si je pouvais prêter une imprimante à l'ICANN. J'ai prêté mon imprimante à l'ICANN. C'était la seule imprimante que j'avais à l'époque et elle a disparu cette imprimante. Et c'est donc une imprimante qui a servi à beaucoup imprimer des choses. Il y avait une dame qui était là près de l'imprimante, qui a dit « excusez-moi, qu'est-ce que vous faites ? Pourquoi vous touchez cette imprimante ». Je lui ai dit « Écoutez, c'est mon imprimante Madame ». Et depuis, nous sommes de grands amis, depuis que je lui ai donné mon imprimante.

CHERINE CHALABY : Je crois que Manal veut également prendre la parole.

MANAL ISMAÏL : Oui. J'aimerais également remercier Diane. Vraiment, pour moi, Diane est une institution ; une institution de l'ICANN. C'est une personne qui est là depuis si longtemps et vraiment je crois que je lui recommanderais de poursuivre son travail et de nous aider au niveau informatique. On se connaît depuis longtemps également, et vraiment c'est la mémoire institutionnelle. Je crois qu'il faudrait télécharger sa mémoire.

CHERINE CHALABY : Je crois que maintenant, c'est vous Manal la mémoire institutionnelle de l'ICANN.

---

Est-ce qu'il y a d'autres points que vous voudriez aborder ?  
Lousewies.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Oui. Avant, à Porto Rico, nous avons parlé au Conseil d'administration pour savoir si nous pouvons faire quelque chose pour les efforts de reconstruction sur l'île. Ce n'est pas notre travail, notre cadre de référence, j'en suis consciente. Je suis contente d'être venue ici pour dépenser beaucoup d'argent, l'hôtel, et ainsi de suite. Mais j'étais si impressionnée et touchée par toutes les parties de la communauté qui ont fait des efforts pour la reconstruction. Je sais que des T-shirts ont été vendus, de l'argent a été collecté, beaucoup de personnes ont personnellement contribué. Il y a des personnes qui ont été à réparer le système électrique. C'est extraordinaire. Ça fait chaud au cœur et véritablement je suis très heureuse d'avoir fait un petit peu partie de ceux-là. Merci beaucoup.

CHERINE CHALABY : Avant de conclure, j'aimerais dire merci. Merci à toute la communauté. Merci au personnel. Et également un grand merci à mes collègues du Conseil d'administration qui ont fait de cette réunion ainsi grand succès. Je déclare maintenant close cette réunion, ainsi que la réunion de l'ICANN. Mais nous avons un cocktail qui nous attend avant qu'on se retrouve à Panama.

CHRIS DISSPAIN : Et il n'est pas 18 heures ; il est uniquement 17 heures. Donc, nous allons commencer le cocktail un petit peu plus tôt.

CHERINE CHALABY : Merci beaucoup. On se voit plus tard.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**